

4.2 Objectifs du projet

L'objectif des réaliser ponton de débarquement sécurisé pour le pétitionnaire et ses visiteurs tout en respectant l'environnement et le biotope marin
Par ailleurs il prévoit enlèvement des macro-dechets immergés reconnus sur le site d'étude .

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet, dans sa phase travaux, consistera à :

Le projet ne prévoit pas d'extraction du sous sol marin, ni de bétonnage ni d'utilisation de matériaux soumis à la corrosion.

L'intégration dans le paysage est assurée par la conception de l'ouvrage et la nature des matériaux (Bois) repondant aux contraintes d'un site Natura 2000

La conception du ponton est également adaptée à la ligne de côte du site. Elle est adaptée afin d'atteindre un tirant d'eau en eau basse de 1.50 mètre avec un mode de fondation capable de supporter les phénomènes d'actions naturelles en fonction des conditions océanographiques de la zone.

- Réalisation de l'installation de chantier; point zéro faunes et flores avant travaux, pose du filet anti-MES; mise en place des platines d'ancrage; mise en place du ponton bois fabriqué en usine, installations des agrès et appareils d'amarrage, enlèvement des macro-dechets, repliement du matériel nautique, dépose du filet anti MES; repliement des installations du chantier, point zéro faunes et flores en fin de chantier

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet permettra d'assurer le débarquement et l'embarquement des utilisateur en toute sécurité et assurer la sûreté du site .

Le ponton étant réversible sera déposé chaque fin de saison estivale hors platines d'ancrage qui seront, elles déposées à la fin de la durée de l'AOT.

Ce futur aménagement n'engendrera pas de modifications sur les courants et le déplacement sédimentaire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures administratives d'autorisation suivantes :

- Dossier de déclaration loi sur l'eau
- Dossier d'AOT
- Évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 (cf. annexe 10)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du ponton :	26 ml
Largeur du ponton à réhabiliter :	2,00 ml
Superficie de l'ouvrage au sol :	7.84 m ²
Superficie aérienne de l'ouvrage :	52 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Cap Saint Pierre - Les Parcs de Saint-Tropez Saint-Tropez
83990 SAINT-TROPEZ

Coordonnées géographiques¹

Long. 06° 40' 38" E Lat. 43° 15' 78" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06° 40' 38" E Lat. 43° 15' 53" N

Point d'arrivée :

Long. 06° 40' 40" E Lat. 43° 15' 78" N

Communes traversées :

Commune de Saint-Tropez

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non

☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Le projet se situe sur le territoire de la commune littorale de Saint-Tropez.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	La zone de projet se situe à moins d'un km du périmètre de la zone Natura 2000 de la Corniche varoise.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La biodiversité est diverse dans la zone d'étude. Les espèces vagiles présentes seront perturbées durant la réalisation des travaux par la turbidité et le bruit. Elles quitteront la zone de projet pour la recoloniser après les travaux. Les perturbations seront donc ponctuelles et limitées à la période de travaux, qui se limite à 3 semaines
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet se situe à moins d'un km environ du site Natura 2000 de la Corniche varoise. Les impacts seront ponctuels et limités à l'emprise de la zone travaux. Le projet n'est donc pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce du FSD du site de la Corniche varoise.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune littorale de Saint-Tropez est concernée par le risque de submersion marine pour lequel un Porter à Connaissance a été établi à l'échelle du département du Var. Ce risque est limité sur la zone du projet et a été pris en compte au moment de la définition du projet. Aussi l'ouvrage est démonté annuellement pendant les fenêtres météo propices et de forts événements. Enfin vu la durée de l'autorisation maximum de 5 ans le projet la prise en compte de la montée des eaux au terme de 20, 30 ou 100 ans ne concerne pas le projet
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	En phase de chantier, les travaux engendreront des déplacements et des trafics maritimes légers sur le secteur du projet afin d'acheminement des engins et des matériaux sur site. Néanmoins, ces nuisances seront limitées à la période de travaux, en dehors de la période estivale durant laquelle la zone est très fréquentée.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	La réalisation des travaux en phase de chantier engendrera du bruit sur la zone de projet. Néanmoins, ces nuisances seront limitées à la période de travaux, en dehors de la période estivale durant laquelle la zone est très fréquentée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les engins de chantier seront régulièrement contrôlés sur site pour éviter des rejets dans l'air, en dehors des normes de contrôle (cf. annexe 9 Note de présentation).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'application de l'ensemble des mesures de sécurité sur le chantier permettra d'éviter tout risque de rejets liquide sur la zone de travaux et dans le milieu marin (cf. annexe 9 Note de présentation).
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les activités humaines seront partiellement limitées en période de travaux (travaux réalisés en dehors de la période estivale). En période d'exploitation, le secteur de projet recevra un faible trafic par voie maritime lié à l'utilisation personnelle du pétitionnaire .

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures envisagées sont les suivantes :

- Mesures d'évitement : la conception du ponton a été privilégié par rapport à d'autres solutions pour éviter un impact négatif fort sur l'environnement. Utilisation d'ancrages écologiques. Enlèvement de macro-dechets pour 42 m²; uivi environnemental sur la durée de l'AOT

- Mesures de réduction : mesures régulières de turbidité avant, pendant et après travaux, mise en place de filets anti-MES pendant travaux, mise à disposition de filet antipollution en cas de pollution accidentelle.

Mesures de compensation : Travaux hors période estivale, Démontage et entretien annuel s

Outre ces mesures, le respect des normes de chantier pendant travaux permettra de limiter au maximum les impacts négatifs de celui-ci (nuisances sonores et visuelles notamment).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'ouvrage a été conçu pour résister aux houles estivales et permettre la continuité du fonctionnement courantologique et hydrodynamique du site

Les section en eau et les faibles courant et donc pression sur les poteaux de l'ouvrage n'auront aucun impact sur les herbiers même sur 2 poteaux sont à moins de 4 m d'un faisceau d'herbier de posidonie et 2 autres le sont à moins de 9,20 mètres

L'ovrage quasiment totalement en bois facilitera l'intégration du ponton dans le paysage.

L'ouvrage reste un ouvrage de court terme (Durée de l'AOT) et démontage hivernal annuel

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1 Information nominative maître d'ouvrage Annexe 2 plan de situation Annexe 3 photographies Annexe 4 Bathymétrie et topographie Annexe 5 Biocénose Annexe 6 plans projet Annexe 7 Intégration paysagère Annexe 8 Localisation Natura 2000 Annexe 9 Notice de présentation Annexe 10 Évaluation simplifiée NATURA 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à SAINT-TROPEZ

le, 25/7/2022

Signature

